



L'an deux mil quinze, le mardi 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur P. BLANCHARD
Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, M. MACAUD, Mme METRAS, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CODOGNET, M. FERRET, Mme FERRON, Mme LEGER, M. MEMON, M. REDON, Mme VANHOUTTE.

Excusés : MM. POMAREDE et SIMON

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MEMON Stéphane.

Délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental pour la réfection de la voie communale n° 16 à la Mollerie
- approuve la décision modificative n°2 concernant une opération d'ordre pour la vente d'un jardin d'un montant de 53,16€ en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement,
- décide de fixer le prix du repas à la cantine à partir du 01/09/2015 à 2,75 € pour les enfants et à 3,60 € pour les adultes, à partir du 01/07/2015 le tarif des photocopies couleur : A4 0,50 € la feuille, par 10 ex : 0,40 € la feuille, par 100 ex : 0,30 € la feuille et A3 1,00 € la feuille, par 10 ex: 0,80 € la feuille, par 100 ex: 0,40 € la feuille
- décide de réviser le prix de location de case du columbarium à compter du 01/07/2015, pour 15 ans 386 € et pour 30 ans 772 €,
- décide de fixer le prix du repas du 14 juillet à 7 € pour les adultes et 3 € pour les enfants de moins de 12 ans.
- décide de créer un grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour un avancement de grade.
- décide à la majorité que les TAP seront payant au 01/09/2015, fixe à la majorité et une abstention le prix des TAP à 30 € pour l'année scolaire, à 50 € pour 2 enfants et 60 € pour 3 enfants
- vote contre le plan de gestion du risque d'inondation
- adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- décide le remboursement des frais d'entrée à l'atelier Quillet à Loix et les frais de péage du pont pour les personnes de la bibliothèque

Questions diverses

- montage du Tivoli le 10 juillet
- repas des Aînés le 17 octobre
- Noël des enfants le 19 décembre
- élections régionales les 6 et 13 décembre
- couverture du city parc
- intervenant du SMICTOM

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 19 Juin 2015

Le Maire, Patrick BLANCHARD